

Bulletin n° 362

Le 28 avril 2022

Obligation vaccinale imposée par Postes Canada : l'arbitre rejette le grief national du STTP

Le jeudi 28 avril 2022, l'arbitre Joliffe a rendu sa décision relativement au grief national du Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (STTP) contre l'obligation vaccinale imposée par Postes Canada. Il a donné gain de cause à Postes Canada, rejetant ainsi le grief du STTP.

Dans sa décision, que le Syndicat analyse en ce moment, l'arbitre indique que la pratique vaccinale de Postes Canada demeure raisonnable quant aux droits et aux responsabilités de l'employeur énoncés dans la convention collective, et qu'elle est conforme aux obligations qui incombent à l'employeur aux termes du *Code canadien du travail*.

De plus, dans sa décision, l'arbitre souligne que le Syndicat, en sa qualité de représentant des travailleurs et travailleuses, s'est toujours prononcé contre l'obligation vaccinale dans sa forme actuelle.

Nous aurions voulu que le résultat soit différent. Nous reconnaissons que des membres continueront à faire face à des difficultés en raison de cette pratique, et nous continuerons à défendre leurs intérêts du mieux que nous le pourrons dans les circonstances actuelles. Nous allons maintenant prendre le temps d'analyser la décision en profondeur avant de déterminer les prochaines étapes, dont nous vous tiendrons au courant.

La version française de la décision sera bientôt mise en ligne à l'adresse suivante :
<https://www.sttp.ca/fr/campaign/resources/d%C3%A9cision-arbitrale-%E2%80%93-obligation-vaccinale-%E2%80%93-grief-national-n00-20-00008>.

Pour ne rater aucune nouvelle, suivez-nous sur Twitter (@sttp) et sur Facebook (<https://www.facebook.com/cupwsttp>), et abonnez-vous au Somm@ire STTP ici : <https://www.cupw.ca/fr/sommaire-sttp>.

Solidarité,



Carl Girouard
Dirigeant national des griefs

